

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-94

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif aux obligations déclaratives des titulaires et des organismes gestionnaires du plan d'épargne avenir climat ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-95

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif au prêt avance mutation ne portant pas intérêt destiné au financement de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements anciens ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-96

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret en Conseil d'Etat relatif aux contrôles et aux sanctions des obligations prévues aux articles L. 361-4-1, L. 361-4-2, L. 361-4-3, L. 361-4-5 et L. 361-4-6 du code rural et de la pêche maritime ;

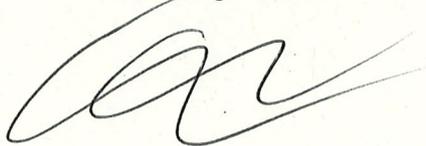
En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-97

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant dispositions complémentaires pour favoriser le développement de l'assurance contre certains risques agricoles à compter de l'année 2025 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-98

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif au cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle de primes et cotisations d'assurance récolte 2025 et pour l'indemnisation des pertes de récolte 2025 fondée sur la solidarité nationale ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-99

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté ministériel relatif au taux d'intérêt du livret d'épargne populaire;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-100

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif aux conditions de distribution du prêt avance mutation ne portant pas intérêt destiné au financement de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements anciens ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-101

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'application des obligations transition prévu par le décret n° 2024-752 du 7 juillet 2024 relatif à la garantie de l'Etat prévue à l'article 185 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2024-102

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret portant dispositions complémentaires pour favoriser le développement de l'assurance contre certains risques agricoles à compter de l'année 2024 ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 29 juillet 2024.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Par délégation du Président,



Gabriel CUMENGE

